
Texte d'orientation CPU « Une ambition : la Licence »

Après avoir consacré ses travaux de 2010 au Doctorat, la CPU a souhaité aborder en 2011 le thème de la « Licence » et plus précisément de l'ensemble des diplômes qui constituent le cycle licence.

La CPU a d'emblée placé dans son colloque annuel le cycle licence comme un enjeu majeur, une ambition pour notre pays, car si, au cours de ces dernières années, de nombreux travaux ont été menés, notamment dans le cadre du comité de suivi licence afin de favoriser l'évolution du cursus licence et de lutter contre l'échec des étudiants, jamais le sujet de la licence n'avait été abordé dans le cadre d'une approche globale, en incluant dans la réflexion l'ensemble des acteurs participant à la construction de ce premier cycle, quelle que soit leur structure d'activité (universités y compris les IUT, STS, CPGE...), et en se donnant comme objectifs la lisibilité, une réflexion sur les finalités du cycle licence et sa cohérence.

Un tel projet, une telle ambition mobilisent en effet, au-delà des universités tous les acteurs et partenaires qui ont apporté leur contribution tant pour la préparation qu'au cours de ce colloque :

- les acteurs du système éducatif, les proviseurs des lycées, les recteurs ;
- les représentants et toutes les sensibilités des acteurs de la communauté universitaire : organisations étudiantes, syndicales, associations de composantes, de vice-présidents ;
- les collectivités territoriales et au premier rang d'entre elles les régions qui ont une double responsabilité éminente en termes de formation professionnelle et de formation tout au long de la vie et qui sont porteuses de schémas régionaux d'enseignement supérieur et de recherche qui vont au-delà des ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- les entreprises, les futurs employeurs et l'ensemble des acteurs socio-économiques des territoires ;
- des homologues internationaux apportant des éclairages sur le contexte international des évolutions dans l'enseignement supérieur.

Quels que soient le nombre et la qualité des contributeurs, quel que soit l'engagement des présidents d'université, quel que soit l'engagement des établissements, rien ne sera possible si cette ambition n'est pas portée au plus haut niveau de l'État.

Les annonces faites par Madame la Ministre le 17 décembre 2010 sur « la nouvelle licence, un diplôme pour l'emploi » confirment une convergence de points de vue : le ministère est ainsi également conscient de l'indispensable consolidation de ce premier cycle universitaire qui est l'unique référence à l'étranger (le « bachelor »), mais qui n'est pas encore suffisamment considéré en France comme le niveau susceptible d'accueillir les meilleurs étudiants et d'irriguer l'enseignement supérieur.

Les travaux qui ont été conduits appellent à une recomposition complète du paysage du cycle licence allant au-delà de la seule licence universitaire.

A ce titre, les contributions des recteurs, des proviseurs des lycées à classes préparatoires, des responsables des IUT, de même que les visions d'ensemble qu'ont présentées sur un territoire les présidents de région ont été particulièrement éclairantes sur la réalité des complémentarités et la nécessité des coordinations qu'il convient de mettre en œuvre.

La CPU a voulu être aussi force de proposition pour la prochaine étape, indispensable pour rétablir définitivement l'image de nos universités, en France et à l'étranger, et permettre à notre enseignement supérieur et à notre recherche, avec leurs caractéristiques, leur diversité et peut-être, pourquoi ne pas le

dire, leur complexité, de jouer pleinement leur rôle pour que notre pays, comme son histoire et sa culture l'y destinent, apporte sa contribution à la construction d'une société et d'une économie de la connaissance.

Face à un tel enjeu, la contribution des universités ne peut qu'être audacieuse et en rupture par rapport à l'ensemble des réformes intervenues durant les années 1990 sur les premiers cycles universitaires.

Toutes les conséquences de la mise en œuvre du LMD doivent être tirées. Nous avons bien conscience que si, au niveau du master et du doctorat les universités sont reconnues au plan national et international, pour le cycle licence il y a nécessité d'un véritable changement de paradigme.

A l'issue du colloque, la CPU propose une contribution à cette réflexion globale qui va au-delà de la seule licence universitaire et de la révision des textes réglementaires qui la régissent. Cette contribution pourra être prise en compte dans les mesures qui vont s'inscrire dans la seconde phase du plan pour la licence. Elle s'articule autour de deux idées, deux novations essentielles du point de vue des présidents, et dont découle un ensemble de propositions ciblées : la première est de nature à répondre aux attentes et aux besoins des étudiants, la seconde à mobiliser les personnels de nos universités.

Première novation : le cycle licence doit être conçu comme un continuum depuis l'entrée au lycée jusqu'au niveau de la licence. Il s'agit de construire cette licence avec et pour les étudiants. À ce niveau trois principes doivent guider les parcours de formation proposés aux étudiants : lisibilité, fluidité, sécurité. Ces trois principes guident évidemment l'offre de formation à destination des étudiants en formation initiale, mais ils permettent aussi à l'université d'inscrire cette offre de formation dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

La seconde novation touche au cœur même de l'identité des universités : il s'agit de porter pour chacune des formations en licence le même niveau d'ambition et d'exigence que celui que l'on place dans les laboratoires de recherche. Une condition à réaliser pour le respect de cette exigence, l'ensemble des enseignants-chercheurs et, plus largement, de tous les personnels des universités doivent adhérer à la nouvelle licence et se mobiliser pour l'organiser. Cette novation a des répercussions sur la politique de recrutement, sur les méthodes d'enseignement, sur la reconnaissance, l'évaluation et la valorisation de l'activité des personnels qui s'engagent. Elle suppose également une mise à plat des modalités de financement du cycle licence et un investissement sans précédent en termes de moyens humains et financiers à la hauteur de celui des pays européens les plus avancés.

Les orientations issues du colloque, au nombre de quatre, sont déclinées en quinze propositions concrètes et précises. Elles ne sont pas un point d'aboutissement, mais un point de départ pour une nouvelle ambition, pour une refondation de la licence.

Orientations pour l'avenir et propositions

Première orientation : Rendre plus attractive la licence universitaire et la placer au cœur du dispositif de formation supérieure

Proposition 1 - Concevoir le passage du lycée aux études supérieures comme un continuum

La plupart des élèves de seconde sont en principe destinés à poursuivre leurs études au-delà du bac. Dès lors, l'entrée dans le supérieur doit être considérée non pas comme une rupture mais plutôt comme un continuum d'études. Cette nouvelle approche doit cependant être liée à une conception de la licence dont le caractère universitaire d'adossement à la recherche doit être garanti, pour éviter tout risque de secondarisation.

- **Associer les acteurs du secondaire et du supérieur**

Les réformes successives du supérieur et du secondaire, conduites séparément, se sont surtout focalisées sur la structuration des études. Elles en ont rarement repensé le contenu, et encore moins dans un souci de continuum. Donner une réalité à ce –bac-3 bac +3– suppose une construction cohérente en termes de contenus. En rupture avec les pratiques actuelles, une réflexion commune entre le secondaire et le supérieur s'impose. La refonte des années pré-bac doit être conduite en étroite relation avec l'enseignement supérieur, de la même manière que l'offre de formation en licence doit être élaborée avec une meilleure prise en considération des acquis des lycéens.

Seul un travail entre acteurs de tous niveaux garantira une meilleure coordination des programmes de formation avec connaissance des pré-requis nécessaires.

Pour favoriser une connaissance commune des programmes et des débouchés par les enseignants du secondaire et du supérieur, la mise en œuvre de dispositifs allant de l'information réciproque jusqu'à des échanges de services entre enseignants du secondaire et du supérieur permettra l'imprégnation des différents systèmes du secondaire au supérieur, l'objectif étant de développer une culture professionnelle partagée.

- **Réformer l'orientation des élèves**

De même que la notion de continuum traduit une ambition plus haute que la notion de transition secondaire/supérieur, la notion d'orientation mérite d'être densifiée au-delà de sa seule dimension d'information. Il est en effet préférable de concevoir l'orientation tout au long du parcours éducatif du bac -3 au bac + 3, voire même après. Le positionnement de l'orientation, le plus tôt possible, dans le cadre de parcours de formation cohérents, devrait en effet limiter le déterminisme social qui préside actuellement à la répartition des élèves entre les filières professionnelles, technologiques et générales.

Le développement d'une information et orientation de qualité, fondées sur des procédures d'anticipation et d'auto-évaluation telles que l'élaboration de projet personnel et professionnel, bilans de compétences dans le cadre de projets d'études, l'insertion dans les cursus du secondaire des Parcours de découverte Métiers – Formation, relèvent de dispositifs qui permettent d'assurer un meilleur accompagnement des élèves et des futurs étudiants.

Proposition 2 - rendre lisibles et cohérents les parcours de formation de niveau Licence

L'architecture actuelle des formations post bac et la distribution des publics étudiants entre les filières posent de sérieux problèmes. Il apparaît urgent de rendre plus lisible l'ensemble de ces dispositifs de formation, de réaffirmer les atouts d'une formation universitaire en licence, mais aussi d'offrir des parcours de formation mieux adaptés à chaque public, à son cursus antérieur et à son projet d'études.

- **Assurer une architecture claire de l'offre de formation post bac**

L'accès et la poursuite d'études choisies dans un cursus supposent un affichage clair de toute l'offre post-baccalauréat, donc de ses objectifs et des pré-requis nécessaires. Offrir ce catalogue de parcours possibles selon les souhaits et capacités individuels des étudiants et pour répondre aux attentes de publics diversifiés est nécessaire, à la fois pour faire profiter les bons élèves des atouts de l'université et pour mieux suivre les publics les plus fragiles.

- **Privilégier l'orientation vers les STS des bacheliers professionnels poursuivant leurs études**

A ce jour, l'échec massif des titulaires de baccalauréats professionnels à l'université, en particulier en première année, est un constat partagé par tous. Sans vouloir interdire aux titulaires de baccalauréats professionnels l'entrée à l'université, il convient de garder à l'esprit que la finalité de ce baccalauréat reste une insertion professionnelle rapide. Les bacheliers professionnels ont bien entendu vocation, comme les autres publics, à bénéficier des dispositifs de formation tout au long de la vie. Une orientation prioritaire vers les STS pour ceux des bacheliers professionnels qui ne privilégient pas l'insertion professionnelle immédiate est donc souhaitable, indépendamment de la constitution de filières post bacs plus spécifiques pour ces bacheliers professionnels.

Une réflexion sur des cursus adaptés, spécifiquement pour la première année des bacheliers professionnels, mérite d'être conduite, dans la mesure où, dès lors qu'ils ont dépassé le cap de la première année où leur taux d'échec ou d'abandon est massif, leur taux de réussite en licence se rapproche de celui des autres bacheliers.

- **Améliorer l'orientation des baccalauréats technologiques pour une meilleure réussite des étudiants**

Pour atteindre l'objectif d'une augmentation nécessaire du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur, les titulaires de baccalauréats technologiques, dont la part croît régulièrement parmi les bacheliers, sont à considérer avec une grande attention. De niveaux très hétérogènes selon les différentes séries, leur orientation doit être particulièrement suivie et améliorée et leur cursus doit prévoir des dispositifs pédagogiques et des accompagnements adaptés.

- **Organiser des passerelles entre formations post bac et sécuriser les parcours**

Parce que pensés dans cet ensemble du post-bac, les différents parcours proposés doivent être consolidés, de même que des passerelles entre Enseignement Supérieur Court et licence, afin de permettre à tout étudiant en fonction de ses atouts et de ses contraintes, de bénéficier d'une individualisation et d'une sécurisation de son parcours, y compris dans le cadre de la Formation Tout au Long de la Vie. Cette sécurisation des parcours se traduit comme une garantie qu'en fonction de sa finalité, la formation devra clairement viser soit une insertion professionnelle soit une poursuite d'études, intra ou extra universitaires. Un préalable est d'éviter les formations et parcours tubulaires, causes de rigidité des cursus et obstacles à la mobilité.

- **Mettre en œuvre la pluridisciplinarité dans l'offre de formation post baccalauréat**

La fluidité des parcours est une des conditions à la réalité de passerelles. Elle requiert la mise en œuvre de cursus pluridisciplinaires surtout au moment de l'entrée dans le supérieur. Ceci suppose d'avoir des objectifs ambitieux et de rendre le système cohérent par grands domaines en décroissant les filières.

- **Intégrer la licence professionnelle dans la cohérence de l'offre licence**

La licence professionnelle, co-construite avec des représentants des différents milieux professionnels remplit bien sa mission en ce qui concerne la reconnaissance par les professions et l'accès à l'emploi. Il est donc très important de la conserver. Par contre, elle n'a pas atteint l'un de ses objectifs initiaux d'accueil de publics diversifiés, notamment en provenance des cursus de licence générale. D'où la proposition de sortir la licence professionnelle de son ghetto et de penser le passage de la deuxième année de licence (dite générale) en licence professionnelle comme l'une des options de la licence. Cette possibilité doit être prévue au moment de la conception globale de la licence, ce qui permettrait que la licence professionnelle soit réellement intégrée au LMD.

Proposition 3 – Organiser l'ensemble des formations post-baccalauréat à l'échelle régionale

- **Assurer l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur en renforçant la lisibilité et la cohérence de l'offre de formation**

Concilier égalité des chances, cohérence des formations et aménagement du territoire est un enjeu qui s'impose du fait de l'exigence démocratique et républicaine, mais aussi par souci de faire bénéficier l'ensemble du territoire des capacités d'innovation du système universitaire.

La lisibilité et la cohérence de l'offre de formation, qui favorisent l'accès du plus grand nombre à l'enseignement supérieur, doivent être organisées sur tout le niveau post baccalauréat sur chaque site et dans chaque région. C'est au niveau des territoires que doivent se développer les passerelles pour assurer des poursuites d'études et la Formation Tout au Long de la Vie (FTLV) ; c'est également à ce niveau que la fluidité et la sécurisation des parcours de formation doivent être pensées.

- **Elaborer des schémas stratégiques territoriaux afin de coordonner l'offre de formation post baccalauréat**

Condition de la mise en œuvre de cette cohérence territoriale, cette proposition rencontre un large consensus. Dans la mesure où elles sont porteuses de schémas régionaux d'enseignement supérieur et de recherche qui vont au-delà des ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, les régions pourraient être amenées à jouer un rôle essentiel dans ce domaine, en liaison avec les recteurs.

- **Instaurer un pilotage concerté incluant les universités**

La mise en place de « comités de site » doit accompagner ce chantier de mise en place des schémas régionaux, ces comités pouvant se situer au niveau régional ou infra-régional, selon les situations et, en particulier, selon la taille de la métropole régionale.

Parce que les politiques des universités mettent en jeu différents schémas stratégiques (contrats quadriennaux ou quinquennaux de développement, CPER (contrats de projets Etat Régions), projets du programme Investissements d'Avenir, projets de développement de site...), il est nécessaire d'assurer une cohérence territoriale des activités de formation supérieure post baccalauréat par une coordination de ces schémas stratégiques.

La vocation des sites périphériques doit impérativement être précisée, ils ne peuvent en aucun cas devenir des collèges universitaires, sources possibles de ségrégation sociale. Les doter chacun d'une caractérisation thématique forte et faire en sorte que les enseignants chercheurs y soient pleinement reconnus est une forte préconisation.

Enfin, la concertation entre tous les acteurs au sein d'une politique de site contribuera à l'amélioration de la vie étudiante et des conditions d'études.

Deuxième orientation : Rendre l'étudiant acteur de sa réussite et le soutenir dans ses études

Il s'agit de réfléchir sur les contenus autant que sur l'organisation des filières en sortant d'une logique de rupture et d'échec et en donnant place aux choix et à la construction des parcours d'études supérieures plus individualisés, où l'étudiant est plus actif et davantage responsabilisé (information - bilan de compétences et autoévaluation).

Proposition 4 - Assurer à tout étudiant un accompagnement personnalisé pour construire son projet d'études adapté

Rendre l'étudiant acteur de sa réussite suppose un meilleur accompagnement de l'étudiant dans son projet d'études. D'où l'importance d'insister sur l'orientation dans le cadre d'une réflexion continue entre le bac-3 et le bac + 3. Une prise en compte du projet et du profil de l'étudiant plus en amont lui permettra de construire sa trajectoire individuelle, son parcours en toute cohérence. Une orientation adaptée pourra conduire, par exemple, à privilégier les cursus STS et IUT pour des étudiants dont le cursus antérieur et le projet professionnel seraient plus en adéquation avec les objectifs de l'enseignement supérieur court. Afin d'éviter tout déterminisme social, des dispositifs d'accompagnement et de passerelles doivent être initialement pensés et proposés.

La construction d'un projet d'études sur la base d'une orientation rénovée suppose également que la licence universitaire soit rendue lisible tant à l'entrée qu'à la sortie des études supérieures universitaires.

Proposition 5 - Diversifier et sécuriser les parcours d'études dans le cycle licence

A la diversité des profils et des attentes des étudiants, l'enseignement supérieur doit répondre en termes d'offres et de débouchés diversifiés. Les établissements d'enseignement supérieur doivent être en mesure de faire connaître pour chaque cursus, les pré-requis, les débouchés et les poursuites d'études possibles.

Pour la construction des parcours de formation, une attention particulière doit être apportée aux différents types d'apprentissages et à la maîtrise des méthodes de travail. De nombreux dispositifs visant l'adaptation du jeune étudiant et le renforcement de son autonomie sont déjà mis en place. Ils ont été intensifiés dans le cadre du plan réussite en licence. Ils prennent la forme de renforcement de l'encadrement pédagogique, tutorat, Unité d'Enseignement de PPP (projet personnel et professionnel), UE de méthodologie. Ces dispositifs ont montré leur utilité ; une plus grande cohérence dans leur mise en place et une meilleure articulation amélioreraient leur efficacité.

La sécurisation des parcours d'études, qui repose sur une meilleure information quant aux différents pré-requis et débouchés pour chaque filière, s'accompagne de la mise en place de passerelles et de dispositifs permettant également la reconstruction éventuelle de projets d'études. Passer d'une orientation subie à une orientation progressive choisie est l'un des objectifs à atteindre.

Proposition 6- Favoriser le développement personnel de l'étudiant

La transition entre le lycée et l'enseignement supérieur est un moment crucial dans la construction d'un individu. C'est l'occasion pour le jeune adulte d'accéder à une autonomie et de commencer sa vie de citoyen. Les universités, à travers leurs différents services - culturel, SUAPS (service universitaire des activités physiques et sportives), SUMPPS (service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé), vie étudiante, relations internationales... - , jouent un rôle important dans l'ouverture qu'elles offrent à leurs étudiants, tant au plan culturel, qu'au niveau de la vie étudiante et au niveau social.

Les politiques de formation des établissements doivent être menées en relation étroite avec les politiques de vie étudiante. En effet, la réussite des étudiants n'est possible que si toutes les dimensions de la vie de l'étudiant sont prises en compte : son bien-être, sa vie sociale, sa santé physique et mentale, ses moyens financiers, son ouverture à la vie de la cité...

La richesse du modèle universitaire est de développer de nombreuses compétences et contribuer au développement de l'autonomie de l'étudiant. Toutes ces compétences, acquises et développées dans le cadre de la vie étudiante, sont transposables dans et hors de l'université. L'enjeu est de prendre conscience de leur existence et leur importance, de les développer, de les partager et de faire profiter le monde socio-économique de ces richesses.

Pour traiter la question de la vie étudiante dans son ensemble, il est souhaitable de décliner dans les universités des schémas directeurs de la vie étudiante en lien avec les organisations et les associations étudiantes, le CROUS (centre régional des œuvres universitaires et scolaires) et les collectivités territoriales. Les priorités doivent porter sur le développement et la valorisation de l'engagement étudiant bénévole ou volontaire. Le soutien des initiatives étudiantes, facteurs de réussite et d'insertion des étudiants, notamment par le FSDIE (fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes), permettra de valoriser l'engagement étudiant associatif, culturel, sportif, humanitaire... et de développer les compétences transversales qu'il requiert.

Développer le sentiment d'appartenance à l'université, quasiment inexistant dans les cursus licence, est un enjeu important pour la promotion des cursus et la future insertion des diplômés.

La politique de l'université devra également privilégier l'accès à la culture et au sport. Le soutien à la mixité des étudiants afin d'assurer les échanges, le développement de la mobilité internationale, sortante et entrante requièrent également de nombreux efforts tant en termes de moyens qu'en termes de promotion des dispositifs. Une approche par site, avec tous les acteurs et partenaires concernés, s'impose.

Troisième orientation : Engager la révolution pédagogique

Proposition 7 - Innover en considérant la licence universitaire dans sa double finalité : poursuite d'études ou insertion professionnelle immédiate

Une licence doit viser un double objectif : poursuite d'études vers un master ou entrée immédiate sur le marché du travail, ce qui signifie développer l'employabilité de tout étudiant de licence.

- **Développer l'employabilité des diplômés**

L'insertion du diplômé, quel que soit le niveau où il s'insère, doit être durable. Cela conduit à privilégier la notion d'employabilité, non pas sous l'angle habituel discipline/métier mais sous l'angle de capacité à agir et d'adaptation permanente. C'est donc une conception plus globale de la professionnalisation qui est visée. La professionnalisation, n'est pas forcément la préparation à un métier précis, mais l'acquisition d'un niveau de connaissances et de compétences génériques transposables et utiles à l'exercice d'activités professionnelles.

La préparation des étudiants à une poursuite d'études ou une insertion professionnelle doit donc s'inscrire dans un processus global qui favorisera le développement de l'autonomie de l'étudiant, de ses compétences et sa capacité à agir en situation.

Le stage, s'il est utile, ne peut en constituer le seul élément. Ainsi en est-il de la généralisation des démarches d'accompagnement de type Projet Personnel et professionnel et toute autre initiative visant à favoriser la connaissance et le rapprochement avec les différents milieux socio-économiques, tels que le développement de l'entrepreneuriat, d'UE de connaissances des entreprises, de l'ouverture à l'international, de la création de conseils de perfectionnement. Promouvoir et faciliter la lisibilité des cursus licence par les différents milieux professionnels suppose que soient identifiées au sein des parcours de licences les connaissances, aptitudes et compétences développées. L'élaboration de référentiels de compétences s'appuyant sur les travaux déjà menés pour la rédaction des fiches du Répertoire National de la Certification Professionnelle, pour la délivrance du supplément au diplôme, ou encore sur les travaux du projet européen « tuning », en relation avec le monde professionnel, permettra aux universités comme aux entreprises, à travers ces « démarches compétences », de reconnaître et favoriser l'employabilité des diplômés en France et à l'étranger.

- **Repenser les cursus autour des compétences attendues**

Engager la révolution pédagogique suppose dans un premier temps de revoir la conception des cursus. Ainsi pour chaque type de licence, il est important qu'une réflexion soit menée en amont par les équipes de formation et les équipes pédagogiques pour définir les cursus de formation en fonction des référentiels de compétences. Cette démarche préalable est essentielle pour faciliter la lisibilité des diplômes. Elle est également indispensable afin d'aider les étudiants à mieux connaître les acquis de leur formation, leur permettre de s'intégrer de manière durable dans le monde professionnel ou de poursuivre leurs études. Cette démarche aura également des implications directes sur la façon dont ils progresseront dans leur apprentissage et dont ils seront évalués.

- **Privilégier une approche globale des études de Licence**

L'acquisition des connaissances et compétences nécessaires pour atteindre les objectifs visés pour les études de licence doit s'organiser en adoptant une approche globale et transversale.

La construction des parcours devra avoir pour fondement la pluridisciplinarité, facteur d'innovation et d'employabilité.

L'adaptation au profil et aux attentes des étudiants pourra se traduire par l'intégration de modules complémentaires nécessaires à l'acquisition des apprentissages. De même, le rythme et l'organisation des études devront être adaptés aux besoins et contraintes des étudiants qui doivent tous pouvoir bénéficier de conditions d'études et de travail favorables à leur réussite.

Enfin, le recours aux TICE (technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement), l'appui sur les centres de documentation, bibliothèques, centres de ressources et d'auto-formation favorisant l'autonomie de l'étudiant et respectant les différents rythmes d'apprentissage doivent être privilégiés et se développer.

Proposition 8 – Mettre en œuvre une pédagogie fondée sur la démarche de recherche

L'université se définit par la symbiose enseignement/recherche. La mise en œuvre du LMD (Licence-Master-Doctorat) avait pour vocation de renforcer les liens entre recherche et formation et de souligner la pertinence de ces liens. Quel que soit le niveau licence, master ou doctorat, les formations dispensées dans l'université doivent être adossées à la recherche. Cette affirmation est parfois difficile à démontrer au niveau licence. Les textes de 2002 sur la licence insistaient sur la nécessaire mise en place de parcours pluridisciplinaires et la déclinaison des compétences à acquérir par les diplômés. Sachant que tous les problèmes actuels, de par leur forte complexité, doivent être abordés de façon pluridisciplinaire, cette approche, reposant sur une analyse de la complexité, s'apparente à la démarche mise en œuvre en recherche.

Le contact avec la recherche permet de développer à la fois des savoirs, des aptitudes et des valeurs. Ces savoirs et aptitudes ne sont pas l'apanage des sciences expérimentales. Le rôle de diplômés de l'université, armés des acquis transmis par la recherche, est essentiel dans une société qui a plus que besoin de cette culture de l'innovation et de la responsabilité. La présence de la recherche au niveau licence a notamment deux conséquences favorables : un impact qualitatif sur le corpus enseigné (qui est en prise directe avec l'évolution des connaissances) et une structuration originale du processus d'acquisition des connaissances, basé sur les valeurs pédagogiques de la recherche plutôt que sur la mémorisation automatique. Les méthodes employées en recherche contribuent au développement de l'autonomie des étudiants, puisqu'elles favorisent l'esprit critique, l'adaptabilité, la capacité de remise en question et une expérience constructive de leur parcours.

Il est ainsi proposé de favoriser une pédagogie fondée sur la démarche de recherche en créant en licence les conditions d'une véritable animation de culture scientifique et technique pour tous les étudiants, d'adapter cette démarche recherche aux spécificités disciplinaires, la diversité des approches étant en soi un enrichissement pour les étudiants.

Un autre atout de la démarche recherche, qui est de favoriser le travail personnel et en équipe des étudiants, transposée à la formation, permettra, outre l'acquisition de connaissances et compétences, de faire évoluer les méthodes d'évaluation.

Proposition 9 - Initier un nouveau modèle d'organisation et de soutien des activités pédagogiques

Une fois démontrée la nécessité du lien recherche-formation, il convient de transposer également les modèles d'organisation qui ont fait leur preuve en recherche et qui ont constitué à ce jour un terreau favorable à l'amélioration de la qualité.

Ainsi, attacher à la fonction d'enseignement et à la qualité des formations la même importance que celle attachée, depuis de nombreuses années, à la qualité de la recherche, est de nature à revaloriser la mission de formation des universités.

La réorganisation de la fonction formation dans les établissements, sur des bases proches des dynamiques des équipes de recherche, procède également de ce souci d'amélioration. Elle devra s'inspirer des démarches projets de recherche, s'appuyer sur des équipes, des modes d'auto-évaluation et d'évaluation, des services supports, à partir d'objectifs préalablement définis.

Les équipes de formation et les équipes pédagogiques, doivent se voir confier les charges d'enseignement nécessaires à l'atteinte de leurs objectifs, procéder à leur évaluation et faire évoluer celle de leurs étudiants. Des moyens, tels que le préciput sur les contrats de recherche doivent être mobilisés pour favoriser le développement de méthodes pédagogiques nécessaires à ces évolutions.

Proposition 10 - Intégrer les démarches d'évaluation des formations de licence dans un processus global d'amélioration continue de leur qualité

La construction d'une offre de formation au niveau licence est un enjeu majeur pour une université. La validation et l'amélioration de cette offre, tant de son contenu que des modalités de sa mise en œuvre, font partie de la stratégie de formation elle-même. Axe majeur de développement du processus de Bologne, la démarche qualité promue au plan européen implique des mécanismes de qualité interne et de qualité externe que doivent mettre en œuvre les établissements d'enseignement supérieur. Pour les formations de licence, ce processus d'amélioration continue s'inscrit dans une « démarche qualité » globale de l'établissement.

L'évaluation des formations et des enseignements, bien qu'initée dans les universités françaises depuis de nombreuses années, accuse encore un retard important. Rendre attractive la licence, améliorer la réussite du plus grand nombre supposent une réelle remise en cause des pratiques existantes.

Le préalable pour une évolution des pratiques est de s'appuyer sur une définition claire des objectifs des licences. C'est sur l'atteinte de ces objectifs préalablement définis par les équipes de formation et équipes pédagogiques que les formations pourront être évaluées.

L'évaluation prendra la forme d'une auto-évaluation, que les équipes devront maîtriser ; ce sont les résultats de ces auto-évaluations qui feront l'objet d'une évaluation externe plus globale. Tout au long du processus, l'implication des étudiants est essentielle. L'évaluation des enseignements intégrera les éléments de la vie étudiante, les conditions de vie et d'études étant déterminantes pour la réussite.

L'appropriation des méthodes d'auto-évaluation et d'évaluation par l'ensemble des acteurs concernés devra être facilitée par le développement de services d'appui logistiques (service d'appui à l'évaluation) leur permettant de procéder aux évaluations et de les faire évoluer. L'objectif visé qui est d'améliorer la qualité de l'offre de formation ne pourra être atteint que si les méthodes pédagogiques évoluent, de même que les méthodes d'évaluation des étudiants. Un soutien à la pédagogie s'impose de la même façon que des soutiens à la recherche sont mis en place dans les universités.

Afin de tirer toutes les conséquences de ces évaluations, tant en ce qui concerne l'évaluation des programmes, des enseignements, voire des enseignants, l'université doit s'appuyer sur les résultats de l'évaluation pour son pilotage et intégrer la démarche d'évaluation dans le processus global d'évolution de l'établissement.

Proposition 11 – Donner aux universités l'habilitation « Licence » a priori et les évaluer a posteriori

En France, dans un contexte d'autonomie des établissements renforcée par la loi LRU qui leur accorde de nouvelles responsabilités et compétences, le ministère continue d'accorder seul et a priori l'habilitation à délivrer des diplômes. Pour le renouvellement des habilitations, l'AERES est chargée d'évaluer les formations déjà dispensées.

Une confrontation avec les autres pays européens de niveau de développement comparable montre que le système actuel d'habilitation en France n'a pas pris en compte les évolutions du système européen et l'autonomie des universités.

Concernant l'évaluation de l'offre de formation, l'évolution des pratiques constatées ces dernières années favorisant le développement de l'auto-évaluation, doit permettre de mieux responsabiliser les universités. Le rôle du ministère à délivrer l'habilitation mériterait d'être repositionné par rapport aux autres acteurs intervenant dans l'évaluation, aussi bien les universités que l'AERES. Il conviendrait de donner aux universités l'habilitation « Licence » a priori dans leurs domaines de formation reconnus et de les évaluer a posteriori Ceci suppose, bien entendu, que les conséquences des évaluations soient effectivement tirées.

Quatrième Orientation

Mobiliser, reconnaître et investir pour la licence

Oser la réussite implique d'aborder la question de façon plus globale en recoupant les aspects sociaux avec la dimension pédagogique ainsi qu'avec la problématique essentielle des moyens liés au fonctionnement récurrent du système d'enseignement supérieur.

Proposition 12- Assurer à tout étudiant des conditions d'études favorables et adaptées

En comparaison internationale, la France présente un important retard en matière d'aides financières aux étudiants : le pourcentage des étudiants aidés (25 %) est nettement inférieur à celui de la moyenne OCDE et, surtout, à celui des pays les plus avancés dans ce domaine, qui peut y atteindre 60 à 80 % des étudiants ; la part du budget de l'enseignement supérieur consacré en France à ces aides (7 %) est également inférieure à la moyenne OCDE (11,5 %). La nature de ces financements est bien moins diversifiée, et donc leur nombre plus difficilement extensible, que dans la plupart des pays de l'OCDE. Il en résulte que ces aides ne parviennent pas à compenser les inégalités socio-économiques, ni à élargir l'accès aux diplômes de l'enseignement supérieur, ni à encourager l'autonomie des étudiants.

Rattraper ce retard, garantir l'équité, élargir l'accès à l'enseignement supérieur pour assurer l'autonomie et favoriser la réussite des étudiants supposent une décision forte, en cohérence avec les autres dispositifs d'aides aux étudiants.

Faire réussir le plus grand nombre suppose que les étudiants puissent bénéficier de bonnes conditions de vie (aides sociales, santé, revenus, logement). La mobilité nationale et internationale des étudiants dans les dispositifs d'aides sociales doit être mieux prise en compte.

Les modalités de mise en œuvre des différents dispositifs d'aides sociales (bourses, prêts), trop rigides pour être plus efficaces, mériteraient d'être assouplies. Favoriser l'amélioration des conditions de vie des étudiants suppose un développement de l'emploi étudiant à condition qu'il permette de combiner travail et études. Plus généralement, la prise en compte de ces emplois étudiants dans l'organisation pédagogique est essentielle, à l'instar ce qui se fait dans d'autres pays européens à développement comparable.

Conditions de vie, d'études et réussite des étudiants étant fortement liées, il est important que le système universitaire puisse garantir aux étudiants, quels que soient leur niveau et leurs attentes, des conditions d'études de qualité y compris face aux situations particulières vécues par eux (handicap, maladie, précarité...). L'évolution actuelle des modes et des conditions d'enseignement, qui devra se renforcer si les universités souhaitent attirer les étudiants et les faire réussir, pose la question du développement et de l'accès pour tous aux ressources numériques. Les universités doivent fortement investir dans ce domaine et éviter la fracture du numérique.

Ces conditions d'études favorables et adaptées doivent être offertes à l'étudiant sur chaque site de formation supérieure.

Proposition 13 – Soutenir l'engagement des équipes pédagogiques et administratives en licence

L'une des grandes caractéristiques de la population étudiante en licence est son hétérogénéité notamment en termes de niveau. Si elle est source de grande richesse, cette hétérogénéité génère une situation complexe, et rend difficile la mission d'assurer la réussite du plus grand nombre. Pour répondre à cette hétérogénéité, toutes les analyses convergent pour souligner l'importance de faire preuve d'innovation pédagogique dans le cycle licence. Il ne s'agit pas de se limiter à l'aménagement de quelques dispositifs déjà présents dans le plan réussite en licence. C'est dans un changement profond des méthodes pédagogiques, des pratiques d'enseignement, de la construction des parcours que les équipes enseignantes et administratives doivent être engagées. Ces évolutions, voire cette révolution, s'inscrivent dans une dynamique que l'université doit impulser et soutenir, comme elle doit prendre en compte la question de la formation initiale et continue des enseignants et enseignants-chercheurs.

La mise en place déjà proposée de services Universitaires de Pédagogie ou de services de soutien à la formation, comme il en existe déjà dans quelques universités françaises, mais plus couramment dans des universités fortement investies au plan européen dans la qualité de la formation et l'évolution des méthodes pédagogiques, requiert la mise à disposition de moyens financiers et humains. Le développement, au sein des universités ou entre universités, de services d'appui à l'enseignement, au développement d'outils multimédias, devrait garantir aux équipes un appui logistique et d'accompagnement. Outre l'appropriation de l'évaluation par les enseignants, les étudiants et les équipes administratives, c'est un véritable changement des pratiques d'enseignement et d'évaluation des étudiants qui est attendu.

Le soutien de l'engagement des équipes et les nécessaires retombées des pratiques de recherche sur la formation requièrent une participation des chercheurs et enseignants-chercheurs expérimentés au niveau Licence. Ce rééquilibrage est la meilleure réponse à apporter aux inquiétudes qui peuvent se manifester quant à une éventuelle secondarisation de la licence et une dérive vers des collèges universitaires. En contrepartie de ces engagements, une refonte significative des processus d'évaluation des enseignants-chercheurs doit intervenir pour prendre en compte cet investissement.

Proposition 14 - Garantir une évolution de carrière prenant en compte l'investissement pédagogique de l'enseignant chercheur

Le levier indispensable au changement est celui de la Gestion des Ressources Humaines dans leur ensemble et, concernant l'investissement pédagogique, celle des « Enseignants-Chercheurs ». L'incitation des meilleurs enseignants chercheurs à s'impliquer en licence et particulièrement dans les premiers semestres ne saurait être effective sans la prise en compte et la valorisation des activités pédagogiques dans la carrière des enseignants, au moment du recrutement et lors des promotions, et particulièrement lors du passage « Maître de conférence à Professeur ». Une telle reconnaissance de l'investissement doit se faire, quel que soit le lieu d'exercice.

La prise en compte de l'investissement de l'enseignant chercheur en formation suppose également une réforme des processus d'évaluation puisqu'il s'agit de redonner une place majeure à l'enseignement dans

l'évaluation des enseignants chercheurs, des laboratoires et des établissements. Il est donc important de définir des dispositifs d'autoévaluation et d'évaluation où la pédagogie aura toute sa place.

La valorisation peut également être accompagnée d'un régime indemnitaire adapté et favorable. Cette indemnité pourrait prendre la forme d'une prime d'excellence Pédagogique (PEP) telle qu'annoncée « dans le plan carrière ».

Proposition 15 – Investir sur la licence universitaire par une mobilisation sans précédent de moyens humains et financiers

Assurer les conditions de la réussite et garantir l'accessibilité du dispositif d'enseignement supérieur à tous suppose une mobilisation importante de moyens humains et financiers.

Si l'on veut atteindre l'objectif d'augmenter de façon significative la réussite en licence, objectif qui assume pleinement la diversité et l'hétérogénéité des publics, plusieurs conditions doivent être remplies. La révolution pédagogique attendue et les changements nécessaires des méthodes pédagogiques, des pratiques d'enseignement, de la construction des parcours et des méthodes d'évaluation ne sont possibles qu'au prix d'une mobilisation sans précédent de moyens financiers et humains.

Si le niveau licence est celui où la nation choisit de faire porter son effort prioritaire, cela doit se traduire par une concentration exceptionnelle des moyens des universités, et tout particulièrement des moyens accordés et répartis par l'Etat, notamment en début de cycle. Dans tous les cas de figure, un accroissement du financement public doit être prioritairement consacré au cycle licence.

L'enseignement supérieur français, malgré les nombreux efforts consentis ces dernières années dispose de moyens bien inférieurs à ceux des pays européens à niveau de développement comparable.

Les constats sur la structure de financement de l'enseignement supérieur vont tous dans le même sens : le niveau d'investissement dans l'enseignement supérieur est inversement proportionnel au nombre d'étudiants concernés. De même, les écarts d'investissement très significatifs entre licence et master, de même qu'entre les différents niveaux de licence conduisent à proposer un système plus orienté vers l'efficacité.

Ainsi, des moyens nouveaux, adaptés et significatifs sont nécessaires et, en même temps se fait sentir la nécessité de repenser leur allocation au profit de la licence et tout particulièrement pour les premiers semestres.